



Demarche pour visa de travail pour la france

Par **majdoub**, le **28/07/2009 à 14:46**

Bonjour, rnje suis en france depuis une année sans papier et j'ai mon frère qui a une entreprise de travaux (batiments) et il veut me faire un contrat d'embauche mais je vais faire les demarches pour le visa dans mon payé (tunisie) et je demande quels sont les documents que je peux les amener avec moi pour le consulat en tunisie avant que je parts . je vous remercie .

Par **anais16**, le **28/07/2009 à 15:41**

Bonjour, rnrien ce qui vous concerne, une fois au pays vous n'aurez pas de document à produire à part votre passeport. rnCe sera à votre frère de faire des démarches en vue d'une introduction d'un travailleur étranger. rnIl devra déposer un dossier à la DDTEFP avec lettre de motivation pour votre embauche, engagement de versement de la taxe OFII, justification de votre embauche (passer une annonce à l'Anpe, et ensuite justifier que malgré l'annonce, vous êtes le seul à avoir le profil du poste). rnSi la DDTEFP donne son accord, elle enverra le dossier au consulat pour qu'il vous délivre un visa long séjour salarié. rnAttention, veuillez bien au sérieux de vos démarches car si la DDTEFP suspecte un contrat de travail de complaisance, vous aurez un refus net. rnDe plus, l'emploi qu'il vous propose doit être un des 30 métiers "en tension", soit un poste de chef de chantier ou de conducteur de travaux du BTP dans votre cas.

Par **majdoub**, le **28/07/2009 à 16:24**

merci beaucoup